



**LISTE DES ORGANISMES
DE CERTIFICATION
HABILITES**
par la commission
nationale du label
« Services Publics + »

Introduction

[L'arrêté du 31 août 2023 portant création du label « Services Publics + »](#) prévoit son attribution par des organismes de certification préalablement habilités par la commission nationale du label « Services Publics + » (*articles 4 et 5 de l'arrêté*).

Seuls les organismes de certification habilités par la commission nationale du label « Services Publics + » présidée par la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP), **sont autorisés à organiser les étapes de labellisation et délivrer les attestations de labellisation.**

Les organismes habilités ont pour missions de :

- Mettre en œuvre l'ensemble des étapes de labellisation : analyse de la recevabilité des dossiers de candidature, préparation et réalisation des audits de labellisation sur la base des critères de labellisation définis, décision d'attribution du label aux candidats audités en fonction des résultats obtenus,
- Emettre et gérer les attestations de labellisation,
- Transmettre à la DITP des informations quant aux audits réalisés et aux décisions de labellisation, de suspension ou de retrait du label.

Tout service public souhaitant être labellisé au titre du label « Services Publics + » devra donc contractualiser avec l'un des organismes de certification préalablement habilités pour la réalisation d'un cycle de labellisation de 3 ans, dans le respect des règles de la commande publique.

Note

La rémunération des organismes de certification est établie lors de la contractualisation avec le candidat, sans aucun financement de la DITP.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 31 août 2023 précité, [la liste des organismes de certification habilités est publiée sur le site internet de la DITP](#) et mise à jour à chaque changement (attribution de l'habilitation, renouvellement, suspension ou retrait).

Elle est accessible depuis l'adresse <https://www.modernisation.gouv.fr/>



Historique des modifications

Date	Descriptif
01/10/2024	Modification de contact pour l'un des organismes habilités
08/07/2024	Création du document – version initiale

Liste des organismes de certification habilités par la commission nationale du label « Services Publics + »

Identification de l'organisme de certification habilité	Date de validité de l'habilitation	Contacts & coordonnées	Mobilité géographique & spécificités
AFNOR CERTIFICATION 11 rue Francis de Pressensé 93 571 La Plaine Saint-Denis Cedex	du 10 avril 2024 au 9 avril 2029	Mme Servane HEMERY Tel. : 01 41 62 61 58 Mme Melissa MANSEUR Tel. : 01 41 62 87 52 Mme Agathe BLANCHET (en soutien) Mob. : 06 07 56 81 94 Adresse courriel : certification@afnor.org	Zones d'intervention : Métropole et Outre-Mer
BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Tour Alto 1 Place Zaha Hadid 92 400 Courbevoie	du 10 avril 2024 au 9 avril 2029	Service commercial Tel. : 04 72 52 20 52 Adresse courriel : servicecommercial.certification@bureauveritas.com Mme Catherine CHATELAIN , Responsable des opérations Tel : 06 07 25 57 28 Adresse courriel : catherine.chatelain@bureauveritas.com	Zones d'intervention : France métropolitaine Martinique Guadeloupe Guyane La Réunion
SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES 29 avenue Aristide Briand 94 110 ARCUEIL	du 10 avril 2024 au 9 avril 2029	Mme Cécile BOUCHET Mob : 06 03 45 23 12 Adresses courriel : cecile.bouchet@sgs.com Fr.certification@sgs.com	Zones d'intervention : France entière (y compris ultramarin)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.plus.transformation.gouv.fr

Ce document a été réalisé par les équipes de la
direction interministérielle de la transformation publique

www.modernisation.gouv.fr

OCTOBRE 2024